

Ambassade de France en Suisse

Berne, le 11 décembre 2020

Suisse – veille économique et financière Veille Covid-19 – semaine du 7 au 11 décembre

	Au 10/12	Var vs 03/12
EUR/CHF	1,0762	+0,75%
USD/CHF	0,8891	-0,62%
SMI	10 420.02	-0,55%
Taux 10a	-0,55	-3pb

Crise du Covid-19

Situation sanitaire au 11 décembre à 13h

	Cas confirmés source OFSP	Décès source OFSP
Vendredi 11 décembre	337 831	5 396
Jedi 10 décembre	368 695	5 290
Mercredi 09 décembre	363 654	5 203
Mardi 08 décembre	358 568	5 116

Nouvelles restrictions du Conseil fédéral : Le Conseil fédéral a pris les mesures suivantes : 1/ fermeture à 19h des bars et restaurants (auparavant à 23h) et jusqu'à 1h du matin la nuit de Noël et du Nouvel-an ; 2/ fermeture à 19h, les dimanches et jours fériés des magasins, des marchés, des installations de loisir, de culture et de sport, sauf exceptions (dont les domaines skiables) ; 3/ les manifestations publiques sont interdites (sauf religieuses et politiques) ; 4/ les activités culturelles et sportives non-professionnelles sont limitées à 5 personnes.

La fermeture à 19h des établissements précités peut être repoussée 23h dans les cantons qui respectent les critères cumulatifs suivants : 1/ un taux de reproduction du virus inférieur à 1 durant au moins 7 jours consécutifs ; 2/ le nombre de nouvelles infections pour 100 000 habitants est inférieur à la moyenne suisse au cours des 7 derniers jours ; 3/ les capacités hospitalières et de traçage des cas sont suffisantes. L'extension à 23h est annulée si au moins un des critères suivants est rempli : 1/ le taux de reproduction du virus est supérieur à 1 durant 3 jours consécutifs ; 2/ le critère du nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants n'est plus respecté ; 3/ le critère sur les capacités hospitalières et de traçage des cas n'est plus respecté.

Ces mesures entreront en vigueur le 12 décembre 2020 à 0h et seront en place jusqu'au 22 janvier 2021. Le Conseil fédéral prévoit de faire un bilan de la situation sanitaire le 18 décembre et pourrait prendre des mesures supplémentaires si nécessaire.

Hausse du soutien direct aux entreprises distribué par les cantons : La Confédération souhaite augmenter de 1,5 Md CHF (soit 0,2% du PIB) l'enveloppe allouée au soutien direct aux entreprises géré par les cantons. Pour rappel, ce dispositif, actuellement doté de 1 Md CHF, est destiné aux entreprises ayant connu une baisse à minima de 40% de leur chiffre d'affaires par rapport à la moyenne des années 2018 et 2019. Les cantons déterminent la forme du soutien entre un prêt sans intérêt, une garantie bancaire ou une subvention. La hausse prévue de l'enveloppe est de 750 M CHF, portant le total alloué au dispositif à 1,75 Md CHF. Les annonces des autorités prévoient également une réserve de 750 M CHF si nécessaire. Le Parlement devrait étudier durant la session d'hiver (du 30/11 au 18/12/2020) ces nouveaux crédits, ainsi qu'un assouplissement des conditions pour bénéficier de ce soutien direct aux entreprises.

Forum économique mondial : L'édition 2021 du forum économique mondial (WEF) se tiendra à Singapour du 13 au 16 mai 2021. Les organisateurs du WEF prévoient de relocaliser l'évènement à Davos en 2022.

Vaccination Covid-19 : La vaccination sera gratuite et non obligatoire. Les coûts de la vaccination non pris en charge par les assureurs-maladie seront assumés par la Confédération. Ainsi, aucune franchise ne sera prélevée sur la vaccination du Covid-19. Le coût qui devrait être à la charge des assureurs-maladie serait de l'ordre de 200 à 250 millions CHF, et un montant minimum similaire est prévu pour la Confédération.

Précommande de vaccin Covid-19 : Après avoir déjà signé une lettre d'intention, la Suisse a conclu un contrat avec Pfizer/BioNTech pour la livraison de vaccin. Le groupe américano-germanique fournira 3 millions de doses à la Suisse. Par ailleurs, la Suisse augmente le nombre de doses de vaccin précommandées auprès de Moderna (initialement de 3,5 millions de doses, le contrat est porté à 7,5 millions de doses).

Politique économique

Innovation : En 2019, les entreprises privées ont consacré 15,5 Mds CHF (soit 2,1% du PIB) aux activités de recherche et développement, soit une hausse de 9% par rapport à 2017 (dernières données disponibles).

Démographie des entreprises : Selon une étude de l'Office fédéral de la statistique, en 2018, 50% des nouvelles entreprises sont encore actives 5 ans après leur création.

Fiscalité : Les révisions de six conventions de non double imposition conclues respectivement avec l'Ukraine, l'Irlande, la Norvège, la Corée du Sud, les Pays-Bas et la Suède entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Soutien aux exportations : La SERV, agence de crédit-export suisse, a prolongé les mesures de soutien aux exportateurs durant la pandémie de Covid-19 jusqu'au 30 juin 2021. Elle s'aligne sur la pratique de la Commission européenne, qui avait reconduit en octobre l'autorisation temporaire d'octroi d'assurances publiques à l'exportation pour une durée inférieure à 24 mois à destination des Etats membres l'UE, de l'Australie, de l'Islande, du Japon, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège et des Etats-Unis.

Secteur financier

Place financière : La Suisse lance un portail d'information, « finance.swiss », destiné à promouvoir les conditions-cadres et les qualités de la place financière suisse. Ce portail est géré conjointement par les autorités fédérales, l'Association suisse des banquiers, l'Asset Management Association, la bourse SIX, Zurich Insurance Group et Swiss Re.

Bourse : L'exploitant de la bourse suisse, SIX, annonce un projet de bourse commune pour les actifs numériques à Singapour avec SBI Digital Asset Holdings. Cette coentreprise serait opérationnelle d'ici 2022, sous réserve de l'approbation de l'autorité monétaire de Singapour. L'offre proposée visera les clients institutionnels réglementés et proposera des services institutionnels (émission, cotation, négoce, garde d'actifs numériques et de cryptoactifs).

Loi Blockchain (DLT) : Le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} janvier 2021 l'entrée en vigueur partielle de la loi sur la technologie des registres électroniques distribués (DLT) adoptée par le Parlement en septembre 2020 et qui modifie une dizaine de lois fédérales existantes. Les modifications apportées au code des obligations, à la loi sur les titres intermédiaires et à la loi sur le droit international privé prendront effet à cette date. Ces dispositions permettent notamment l'émission de titres inscrits sur une blockchain. Les autres dispositions du projet de loi devraient entrer en vigueur le 1^{er} août 2021.

Secteurs non financiers

Transport aérien : Au mois de novembre 2020, l'aéroport de Zurich a connu une baisse de 89% du nombre de passagers en glissement annuel (245 187 passagers au total). L'aéroport international de Genève a connu une baisse de passagers de 91% sur la même période et prévoit une perte de 130 M CHF pour l'année 2020.

Transport ferroviaire : La Suisse, la France, l'Allemagne et l'Autriche ont convenu de renforcer les trains de nuit et les grandes lignes transfrontalières à l'aide de lignes « Nightjet ». Les 4 premières lignes seront celles de : (i) Vienne-Munich-Paris (d'ici décembre 2021) ; (ii) Zurich-Cologne-Amsterdam (d'ici décembre 2021) ; (iii) Vienne-Berlin-Bruxelles-Paris (d'ici décembre 2023) et (iv) Zurich-Barcelone (d'ici décembre 2024).

Tourisme : Au cours de la saison d'été 2020 (mai à octobre), l'hôtellerie a enregistré 13,4 millions de nuitées, soit une baisse de 41% en glissement annuel.

Energie : La start-up suisse Hydromea, développeur de robots sous-marins, noue un partenariat avec Total. La start-up suisse recevra l'expertise de la filiale anglaise du groupe français afin de développer son robot capable d'inspecter des installations offshore.

Agenda législatif

Accord de libre-échange : Le Conseil fédéral a appelé à voter en faveur de l'accord de libre-échange entre l'AELE et l'Indonésie qui sera soumis à référendum le 7 mars 2021.

Clause de non-responsabilité : Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.